



**METPARK**

Place à la mobilité

PREFECTURE  
DE LA GIRONDE

07 JUIN 2024

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration  
de METPARK - Séance du 29 mai 2024 (convocation du 15 mai 2024)**

Aujourd'hui vingt neuf mai deux mille vingt quatre à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Brigitte TERRAZA

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :** M. Olivier ESCOTS à M. Patrick PAPADATO, M. Emmanuel SALLABERRY à M. Christophe DUPRAT

**La séance est ouverte**

**AFFAIRE 2024/03/07P**

**MARCHE N° 2021SE019 : MAINTENANCE DES INSTALLATIONS  
DE SPRINKLAGE : AVENANT N° 2 : INTEGRATION DU PARC  
AMPLITUDE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique

Par délibération n° 2021/07/14P en date du 21/12/2021, le conseil d'administration a autorisé la signature du marché de maintenance des installations de sprinklage.

Ce marché de maintenance a été notifié à l'entreprise MINIMAX le 23/12/2021 pour une durée de 48 mois pour les montants suivants :

- une partie forfaitaire de 242.795 € HT pour la maintenance préventive,
- une partie unitaire à bons de commande de 250.000 € HT maximum pour la maintenance curative.

Un 1<sup>er</sup> avenant ayant pour objet l'intégration du parking Amédée Saint Germain ilot 9.11 a porté le montant forfaitaire à la somme de 257.225 € HT.

Le présent avenant a pour objet l'intégration du parking Amplitude.

Ainsi, le nouveau montant forfaitaire s'élève à 265.385 € HT. Ces deux modifications représentent une hausse cumulée de 9.30 % du montant forfaitaire initial.

Le montant maximum initial de la partie unitaire à bons de commande demeure inchangé.

Ainsi, conformément à l'article L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales, cet avenant a été présenté à la commission d'appels d'offre réunie le 15/05/2024 qui en a autorisé la passation.

**Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser M. le directeur général à signer cet avenant.**

**Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.**

**Fait et délibéré au siège social de METPARK le 29 mai 2024**

**Pour expédition conforme**

**Le Président**



**Christophe DUPRAT**